

Par une ordonnance de la session de 1787, le gouverneur était autorisé à former dans la province, de Québec, de l'avis et consentement du conseil, un ou plusieurs districts (inférieurs,) par lettres-patentes, sous le grand sceau de la province, et cela, "parce que plusieurs milliers de loyalistes et autres, s'étaient établis dans les pays d'en haut, au-dessus de Montréal, et dans les baies de Gaspé et des Chaleurs, au-dessous de Québec." Lord Dorchester en avait établi cinq, auxquels il avait donné les noms de Gaspé, Lunenburg, Mecklenbourg, Nassau et Hesse. Dans la session de 1789, il fut passé une ordonnance "pour pourvoir plus efficacement à l'administration de la justice dans les nouveaux districts." Il y est dit, entr'autres choses, que "comme les districts de Lunenburg, Mecklenbourg, Nassau, Hesse et Gaspé, seront probablement habités en majeure partie par des sujets nés dans les anciens domaines de la couronne de la Grande-Bretagne, dans les causes qui seront ci-après poursuivies et jugées dans l'un ou l'autre des dits nouveaux districts, lorsqu'il ne s'agira point d'un titre de propriété, aucune preuve qui sera offerte dans telle cause, qui sera suffisante pour appuyer le point que l'on veut prouver, ne sera regardée comme inadmissible, soit qu'elle soit offerte d'après les lois anciennes et actuelles de la province, ou d'après les lois d'Angleterre."

(A Continuer.)

VARIE'TÉS.

Usage d'un chapeau.—Il devrait être aussi généralement connu que possible, qu'un chapeau peut servir en plusieurs cas de préservateur temporaire de la vie, à ceux qui courent risque de se noyer, s'ils font attention aux directions suivantes : Lorsqu'un homme se trouve dans l'eau, ou près d'y tomber, qu'il prenne son chapeau entre ses deux mains, le place sur l'eau, et s'appuie le menton sur la forme. Par ce moyen, la quantité d'air contenue dans la cavité du chapeau sera suffisante pour tenir la tête au-dessus de l'eau pendant plusieurs heures, ou jusqu'à ce qu'il soit venu du secours.

La Philosophie.—J'ai toujours préféré les humbles destinées de la vie privée à toute dignité qui ne pourrait être obtenue que par le sacrifice des principes. J'ai toujours pensé, et je pense encore que, pour une âme bien gouvernée, le bonheur ne dépend ni du rang ni de la fortune. Le plaisir qui en provient cesse avec la nouveauté, et l'homme retombe dans ses premiers sentimens et ses habitudes. Ma philosophie, toute humble qu'elle